



Monsieur Alain CARRUPT  
Syndicat des médias et de la communication  
secrétariat central  
Monbijoustrasse 33  
**case postale 6336**  
3001 Berne

Notre réf. 2548-CoT

re6913

Genève, le 04-05-2012

## **Naxoo 022 Télégenève SA**

la production de prestations d'intérêt public ne doit être pas délocalisée  
et le réseau doit rester sous contrôle de la collectivité publique qu'il dessert

Cher coprésident,

En tant qu'organisateur des manifestations du Premier Mai à Genève, j'ai été amené à m'entretenir avec des collègues de syndicom, du Parti socialiste, d'Ensemble à gauche, et d'autres sur l'objet en titre - conversations provoquées par la décision du Conseil administratif de la Ville Genève de céder le 51% des actions de notre municipalité dans le réseau susnommé; celle-ci doit cependant faire l'objet d'un vote du Conseil municipal mardi prochain.

Mes collègues genevois de syndicom se déclaraient particulièrement opposés à cette perspective considérant que

1. l'employeur du réseau Naxoo est actuellement le seul qui ait ratifié une convention collective pour son personnel (plus de 200 collaborateurs) en vigueur depuis 6 ans <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2101>;
2. l'acheteur probable refuse depuis des années de reconnaître la prérogative des syndicats pour l'amélioration des conditions de travail des salariés concernés;
3. les emplois nécessaires à la production des prestations de Naxoo doivent rester à proximité et l'on craint que l'absorption de ce réseau par un autre engendre une concentration technologique qui affecte tant le nombre des emplois nécessaires que l'étendue et la nature des contenus livrés aux usagers - ces derniers pouvant devenir cryptés à des fins commerciales <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2102>;
4. il n'est pas indifférent que les Conseils d'administration des réseaux de communication comprennent des représentants de collectivités publiques, et que ceux-là soient plus nombreux que ceux des intérêts privés strictement commerciaux, puisqu'il est notoire que les premiers tiennent plus volontiers en compte la dimension humaine des structures de production.

Notre Communauté partage une bonne partie de cette analyse et critique les politiques locales en matière d'emploi dont il «résulte un manque cruel d'emplois manuels et industriels accessibles à la main-d'oeuvre locale - qui n'est pas constituée uniquement de traders et de cadres de haut vol» <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2096>.

Comme nous sommes persuadés que le maintien de la propriété du sol par nos collectivités leur permet d'influer sur les activités économiques qui s'érigent sur les droits de superficie temporaire qu'elles accordent, nous sommes convaincus que la participation des premières aux organes de conduite des régies publiques ou de sociétés réalisant de prestations d'intérêt public garantit que ces dernières le demeurent.

Bien que je respecte la liberté de politique conventionnelle des fédérations de l'USS, je dois toutefois t'informer des analyses périphériques et t'inviter à soutenir les efforts locaux entrepris dans le sens des objectifs ci-dessus définis.

Cordiales salutations.

Copie va aux sections genevoises de syndicom  
et aux camarades rencontrés le Premier Mai 2012

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS